

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015

Tenue à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine, province de Québec à 20h00

A laquelle sont présents
 Madame Huguette St-Pierre Beaulac, mairesse:
 Monsieur Patrick Benoit, conseiller
 Monsieur Simon Dufault, conseiller
 Monsieur Gilbert Grenier, conseiller
 Monsieur Jean-Marc Ménard, conseiller et maire suppléant
 Monsieur Mario Noël, conseiller
 Monsieur Gilles Roberge, conseiller

Formant quorum sous la présidence de Madame Huguette St-Pierre Beaulac, mairesse.

Était également présente :
 Madame Caroline Lamothe, Directrice générale et secrétaire-trésorière

1. **MOMENT DE RÉFLEXION**

001-01-2015 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Gilles Roberge
 Et résolu à l'unanimité des conseillers présents
 Que l'ordre du jour soit adopté.

002-01-2015 3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE 1 DÉCEMBRE 2014**

Il est proposé par M. Gilles Roberge
 Et résolu à l'unanimité des conseillers présents
 Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 décembre 2014 soit adopté tel que présenté.

003-01-2015 3.2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 15 DÉCEMBRE 2014**

Il est proposé par M. Gilbert Grenier
 Et résolu à l'unanimité des conseillers présents
 Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 soit adopté tel que présenté.

4. **SUIVI**

004-01-2015 5. **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES**

Il est proposé par M. Mario Noël
 Et résolu à l'unanimité des conseillers présents
 Que la liste des comptes et salaires soit adoptée

Comptes payés en décembre 2014	255 672.43\$	# 405 à 464
Salaires payés en décembre 2014	11 015.88\$	# 362 à 402

6. **PÉRIODE DE QUESTION**

M. François Forest, demande si la municipalité subventionnerait des activités offertes par la ville d'Acton Vale, mais que ces activités ne font pas partie de l'entente de la MRC d'Acton envers la ville d'Acton.

Mme Beaulac fait mention que cette demande concerne les Loisirs de Sainte-Christine et que les deux élus responsables vont l'apporter lors de la prochaine réunion.

M. Réal Dubois, fait mention qu'il manque fréquemment de l'électricité et il a communiqué avec Hydro Québec. Ils sont venus faire des vérifications pour constater que les fils d'hydro Québec étaient faits de cuivre.

005-01-2015

)

Il est proposé par M. Gilbert
Et résolu à l'unanimité de demander à Hydro Québec de faire les modifications nécessaires au bon fonctionnement de leur réseau.

7. ADMINISTRATION

a) Adoption du règlement #302-2011-1-1

Règlement # 302-11-1-1 Modifiant le règlement # 302-11-1

- 0.1 ATTENDU QUE le règlement numéro 302-11-1, adopté le 3 février 2014, concernant le code d'éthique et de déontologie des élus;
- 0.2 ATTENDU QUE la réception et l'analyse du code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil de la municipalité de Sainte-Christine ;
- 0.3 ATTENDU QUE suite à cette analyse sommaire de son contenu par le Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupations du territoire, celle-ci révèle un élément pouvant constituer une irrégularité à l'article 2;
- 0.4 ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'article 2 sur les valeurs ;
- 0.5 ATTENDU que les formalités d'adoption prévues à la loi ont été respectées;
- 0.6 ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 14 août par M. Jean-Marc Ménard ;

EN CONSÉQUENCE,

006-01-2015

Il est proposé par M. Gilbert Grenier
Et résolution à l'unanimité que le conseil d'administration de la municipalité de Ste-Christine décrète ce qui suit :

1. L'ARTICLE 2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 302-11 EST REMPLACÉ PAR LE SUIVANT :

ARTICLE 2 Valeur du code d'éthique et de déontologie

Les principales valeurs de la Municipalité de Sainte-Christine énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie qui doivent guider les membres du conseil dans l'appréciation des règles déontologiques qui leur sont applicables sont :

- 1° L'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
- 2° L'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- 3° La prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° Le respect envers les autres membres d'un conseil municipal, les employés et les citoyens;
- 5° La loyauté envers la municipalité;
- 6° La recherche de l'équité.

Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

Les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

1° toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;

2° toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2);

3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

b) Renouvellement carte de membre de l'ADMQ

007-01-2015 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de la cotisation de Mme Caroline Lamothe à l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

c) Renouvellement de l'adhésion 2015 au portail Québec Municipal

008-01-2015 Il est proposé par M. Mario Noël
Et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion 2015 au portail Québec Municipal au montant 82.50\$ taxes en sus.

d) Renouvellement de la commandite du feuillet paroissial pour l'année 2015

009-01-2015 Il est proposé par M. Gilbert Grenier
Et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion 2015 pour le feuillet paroissial de la municipalité de Sainte-Christine au montant de 100\$.

e) Média post

010-01-2015 Il est proposé par M. Patrick Benoît
Et résolu à l'unanimité d'autoriser l'envoi d'un média post pour le mois de janvier 2015.

f) Installation d'une lumière situé au 646 1^{er} rang

011-01-2015 Il est proposé par M. Simon Dufault
Et résolu à l'unanimité d'autoriser la réparation de la lumière si nécessaire suite à l'inspection et la vérification de celle-ci par M. Gilles Tétreault.

g) Rencontre d'information pour le Pacte rural

Une rencontre est prévue le 27 janvier à 18h30 au Centre municipal, cette rencontre d'information est offerte par le CLD. Cette séance d'information et d'échange concernant le Pacte rural 2014- et l'appel de projets en cours.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Rapport du chef pompier

012-01-2015 Il est proposé par M. Gilbert Grenier
Et résolu à l'unanimité d'autoriser la formation pour le renouvellement de leur carte RCR au cout de 50\$ / pompier.

b) Octroi contrat à Propane Du Suroît

013-01-2015 Il est proposé par M. Gilbert Grenier
Et résolu à l'unanimité d'autoriser la livraison de trois (3) réservoirs de 420lbs chacun au 6 chemin Béthanie et ce, temporairement au montant de 150\$ taxes en sus. Cette installation est suite aux recommandations du contracteur.

c) Octroi contrat, Champ d'épuration et fosse septique

Il est proposé par M. Simon Dufault
Et résolu à l'unanimité d'entériner l'octroi de contrat à PE Denis pour l'installation d'un champ d'épuration et fosse septique pour la nouvelle caserne incendie située au 6 chemin Béthanie, au montant de 20 939.25\$ taxes incluses.

d) Demande de subvention au Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Sainte-Christine désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Sainte-Christine prévoit la formation de un (1) pompier au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Acton en conformité avec l'article 6 du Programme.

015-01-2015

Il est proposé par M. Mario Noël et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Acton.

e) Embauche de pompier

016-01-2015

Il est proposé par M. Gilbert Grenier
Et résolu à l'unanimité d'accepter la formation de M. Thierry Brodeur.

9. TRANSPORT VOIRIE

a) Rapport de l'inspecteur

M. Gilles Thétrault fait son rapport.

b) Réparation des lumières de rue

017-01-2015

Il est proposé par M. Patrick Benoit
Et résolu à l'unanimité de communiquer avec Gérard **Dion & Fils** Inc pour la réparation des lumières de rue.

10. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point à l'ordre du jour

11. URBANISME

a) Demande de modification de la classe d'usage de la zone 505 pour le lot #2 326 557

018-01-2015

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification a été faite par le propriétaire du lot # 2 326 557, cette demande consiste à modifier la classe d'usage de la zone 505 pour ce lot;

CONSIDÉRANT QU'une analyse du dossier est faite par le conseil municipal ainsi que l'inspecteur en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ce site est inactif depuis plus de 12 mois;

CONSÉQUAMMENT

018-01-2015

Il est proposé par M. Simon Dufault

Appuyé par M. Patrick Benoit

Et résolu à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande de modification du règlement de zonage 505 pour le lot # 2 326 557 afin de permettre l'extraction du sable et gravier.

M. Jean-Marc ce retire à 20h25

b) Demande de modification de zone

019-01-2015

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification de la zone 506 a été faite par le l'exploitant de la sablière situé sur le lot # 1 8125 423;

CONSIDÉRANT QU'une analyse du dossier est faite par le conseil municipal ainsi que l'inspecteur en urbanisme;

CONSÉQUAMMENT

Il est proposé par M. Simon Dufault

Et résolu à l'unanimité que le conseil approuve cette demande et mandate la MRC d'Acton pour entreprendre les procédures nécessaires à la modification du règlement de zonage de la zone 506 afin de permettre l'extraction du sable et gravier.

M. Jean-Marc Ménard reprend son siège à 20h35

c) Appui au projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton

020-01-2015

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard

Et résolu à l'unanimité d'appuyé le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton.

d) Demande de M. Maurice Bisaillon

Point remis

e) Inspection et vérification de l'inspecteur lors d'une demande de permis (3visites)

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard

Et résolu à l'unanimité de demander à l'inspecteur en bâtiment de faire 3 visites ou plus, conformément à le règlement d'urbanisme et ce, sous l'autorité de la Direction général.

f) Rapport d'inspection

Il est proposé par M. Patrick Benoît
Et résolu à l'unanimité que l'inspecteur en bâtiment doit soumettre au conseil un relevé mensuel des permis émis ou autres, conformément au règlement d'urbanisme, article 3.2.1 du chapitre 3 du règlement de construction.

g) Rencontre de l'inspecteur en bâtiment

Une rencontre devra être céduler avec M. Boisvert et les élus.

12. LOISIRS ET CULTURES

13. RAPPORT

a) Indice de vitalité

Un rapport de vitalité social a été complété pour connaître l'implication du milieu. Nous avons récolté 432.4 ce qui équivaut à une très bonne vitalité.

14. VARIA

15. CORRESPONDANCE

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Mario Noël
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents
Que l'assemblée soit levée à 21h21

Caroline Lamothe
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Huguette St-Pierre Beaulac
Mairesse